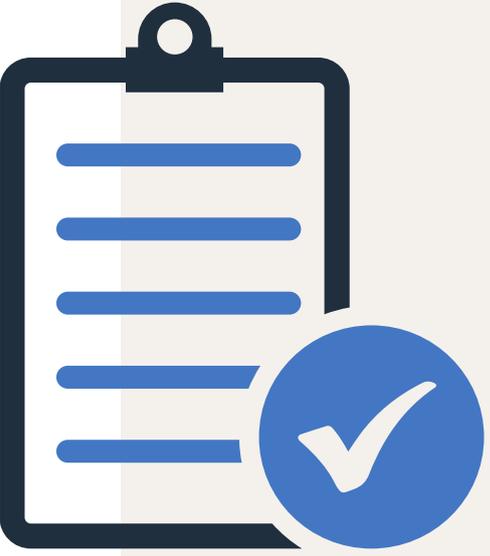


2024 - 2025

# Bienvenue à l'IF Santé Chartres



**IF Santé**  
CHARTRES



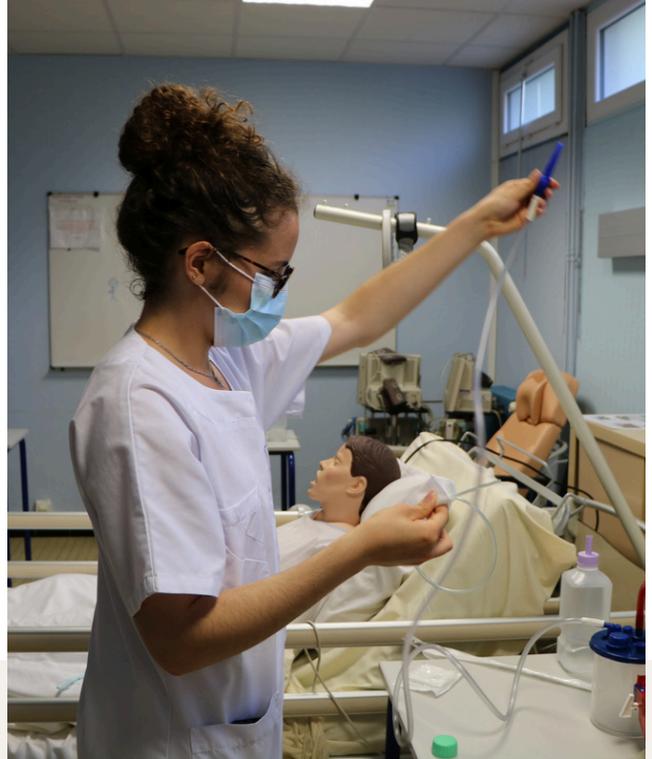
- 01 L'IFSanté Chartres connecté
  - 02 Les formations
  - 03 Les infos pratiques
  - 04 Focus réglementaire
  - 05 L'équipe de l'IFSanté Chartres
  - 07 Le plan de l'IFSanté Chartres
  - 08 Pour vous détendre à Chartres
- 



# SOMMAIRE

# L'IFSANTÉCHARTRES

*connecté*



**ACCUEIL:** il est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30

Mail : [secifsi@ch-chartres.fr](mailto:secifsi@ch-chartres.fr)

Tél : 02-37-30-30-86

**RÉFÉRENTS HANDICAP:** Amandine Aubry, formatrice ([aaubry@ch-chartres.fr](mailto:aaubry@ch-chartres.fr)),  
Christine Morin, formatrice ([cmorin@ch-chartres.fr](mailto:cmorin@ch-chartres.fr)),  
ainsi que deux ambassadeurs handicap au sein de chaque promotion.



**Retrouvez l'actualité de l'IFSanté Chartres sur**

### Site Internet

<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr>



### Facebook

<https://www.facebook.com/IFSI-IFAS-Chartres>



### Instagram

<https://www.instagram.com/ifsiifaschartres/>

### BDE:

[AssociationIDEAS28@gmail.com](mailto:AssociationIDEAS28@gmail.com)

Sur instagram: [bde\\_ifsanté\\_28](#)

**IFSanté Chartres**  
**7, rue Philippe-Desportes**  
**28000 Chartres**

# LES FORMATIONS À L'ES SANTÉ

Chartres

## La formation en soins infirmiers

La formation en soins infirmiers dure trois années, soit six semestres de vingt semaines. La formation théorique est de 2100 heures (cours magistraux, travaux dirigés et travail personnel guidé) et la formation clinique de 2100 heures (stages en milieu intra et extra hospitaliers).

## La formation d'aide-soignant(e)

La formation représente une durée totale de 1540 heures, soit 770 heures de formation théorique et 770 heures de formation en milieu professionnel (quatre périodes de stage : trois stages de cinq semaines et un stage de sept semaines).

## La formation d'ambulancier

La formation comprend 801 heures d'enseignement théorique et clinique en institut ou en stage. L'enseignement en stage réalisé en milieu professionnel (secteur sanitaire, établissement de santé et en entreprise de transport sanitaire) est d'une durée de sept semaines.

## Vous pourrez accéder à vos cours via les plateformes pédagogiques :

- pour les aides-soignants et les ambulanciers

<https://efps.netocentre.fr/moodle>

- pour les infirmiers

[-https://ent.univ-tours.fr](https://ent.univ-tours.fr)



## La formation professionnelle continue

Un catalogue commun de formation continue est réalisé par les instituts du GHT HOPE (Groupement Hospitalier de Territoire des Hôpitaux Publics Euréliens). Ce catalogue rassemble les ressources des instituts de Chartres, Châteaudun et de Dreux.

Retrouvez les dispositifs des formations et le catalogue de formation continue sur notre site internet <https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr>



## Le Centre de Documentation et d'Information

Le CDI est une ressource incontournable dans votre parcours de formation et vous offre des possibilités documentaires élargies. Le travail en réseaux (régionaux : Centre et Ile-de-France et national) permet le prêt interbibliothèques.

Vous serez accueillis et accompagnés par Stéphanie Pisot, documentaliste, et Corinne Larose, aide-documentaliste:

- Le lundi et le jeudi: de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h
- Le mardi et le vendredi: de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30
- Le mercredi de 9h à 12h30

Vous pouvez nous joindre par mail: [cdi-ifsi@ch-chartres.fr](mailto:cdi-ifsi@ch-chartres.fr) ou par téléphone: 02 37 30 37 30

Les

# INFOS PRATIQUES

## Equipements nécessaires à la formation

Lors de votre inscription, vous êtes informé que l'acquisition d'un ordinateur personnel est incontournable.

Un dispositif de prêt restreint est prévu, selon des critères déterminés par la Direction.

Une salle informatique est à votre disposition.

## Portfolio

Un portfolio vous est remis à la rentrée. Ce classeur vous permet d'assurer le suivi de vos périodes de formation en milieu professionnel et d'évaluer l'acquisition progressive de vos compétences.



## Repas

- Self sur le site de Louis Pasteur. Réservation des repas un mois à l'avance (mail du secrétariat); vente des tickets: le lundi et le jeudi, à l'accueil.
- Restaurant Universitaire rue Saint-Martin au Val à Chartres pour les étudiants en soins infirmiers (1 € pour les boursiers et 3,30€ pour les non boursiers).
- Centre-ville à 10 minutes à pied
- Réfrigérateur, micro-ondes et distributeurs de boissons à l'IFSanté Chartres.

## Mobilité

L'IFSanté Chartres étant implanté sur deux sites et le dispositif de stages étant organisé sur le département, vous avez besoin d'être autonome dans vos déplacements.

Le permis de conduire vous est fortement recommandé, voire indispensable dans le cadre des stages au sein du département et dans certains cas dans les départements limitrophes.

## Stationnement

Attention, l'Institut ne dispose pas de places de parking. Vous pouvez vous stationner en zones/parkings gratuits et profiter des transports en commun : Lignes 1 et 3 pour venir à l'Hôtel-Dieu (proche de l'Institut).

Les lignes 4 – 5 – 6 et 7 ont un arrêt au Théâtre (10 minutes à pied)

De la gare, compter 15 minutes à pied.

Lignes 2 et 8 : pour vous rendre aux salles Agora et Le Palio.

Retrouvez plus d'informations sur le site : <http://www.filibus.fr>

L'Institut dispose d'abris à vélos.

*Offres d'emplois et  
vacations sur notre site  
rubrique "Informations  
pratiques"*

Focus

# RÈGLEMENTAIRE

Retrouvez l'intégralité du règlement intérieur sur: <https://ifsi-ifas.chartres.fr/documents-institutionnels-ifsi>



## Code vestimentaire

Une tenue correcte (hygiène corporelle et vestimentaire) et un comportement respectueux sont demandés.

## Règles de laïcité

A l'institut, vous êtes autorisé à porter un signe religieux sous réserve de ne pas perturber le déroulement des activités d'enseignement et le fonctionnement normal du service public notamment par un comportement revêtant un caractère prosélyte ou provocateur.

En stage, en service public, le principe de laïcité fait obstacle à la manifestation des croyances religieuses.

En établissement privé, les dispositions du règlement intérieur de cette structure fixent les conditions dans lesquelles ses agents peuvent faire état de leurs croyances religieuses.

## Absences

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant/élève est tenu d'avertir le jour même le secrétariat de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence.

En cas d'arrêt maladie, un certificat médical doit être fourni à l'Institut dans les 48 heures suivant le début de l'arrêt.

En cas d'absence lors d'un stage, l'étudiant/élève doit impérativement informer le responsable du lieu d'accueil, avant l'heure prévue de prise de fonction, ainsi que le secrétariat de l'Institut aux heures d'ouverture (02 37 30 30 86).

Tout congé pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical, à fournir dans les 48 heures, précisant l'obligation de présence parentale.

En cas d'absence prévisible, au plus tard une semaine avant, une demande d'autorisation d'absence écrite, motivée et justifiée est à déposer à l'accueil.

Rencontres

# NOTRE ÉQUIPE



## TROMBINOSCOPE

ANNÉE

2024/2025



# NOTRE ÉQUIPE



SANDRA LIGER  
ÉQUIPANTE



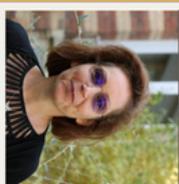
LAURENT MARON  
ÉQUIPANTE



LAURENT MENU  
ÉQUIPANTE



VALÉRIE MESNARD  
ÉQUIPANTE



CHRISTINE MORIN  
ÉQUIPANTE



MARION PÉPNEAU  
ÉQUIPANTE



MARION POIRROT  
ÉQUIPANTE



FLORENCE REILLER  
ÉQUIPANTE-COORDINATRICE 13



STÉPHANIE ROMAND  
ÉQUIPANTE



GABRIELLE RUIZ  
ÉQUIPANTE



BÉATRICE SABOTIN  
ÉQUIPANTE



ALEXANDRA SOUJBI  
ÉQUIPANTE-COORDINATRICE 12



EMILIE THIERRY  
ÉQUIPANTE-COORDINATRICE ADOS-SENIORS



NATIMA ARKOLE PARRA  
MEMBRE PARRAINAGE FAMILIARIS



PAUL CRAYSSAC  
MEMBRE



STÉPHANIE PSOT  
MEMBRE

Pour vous repérer

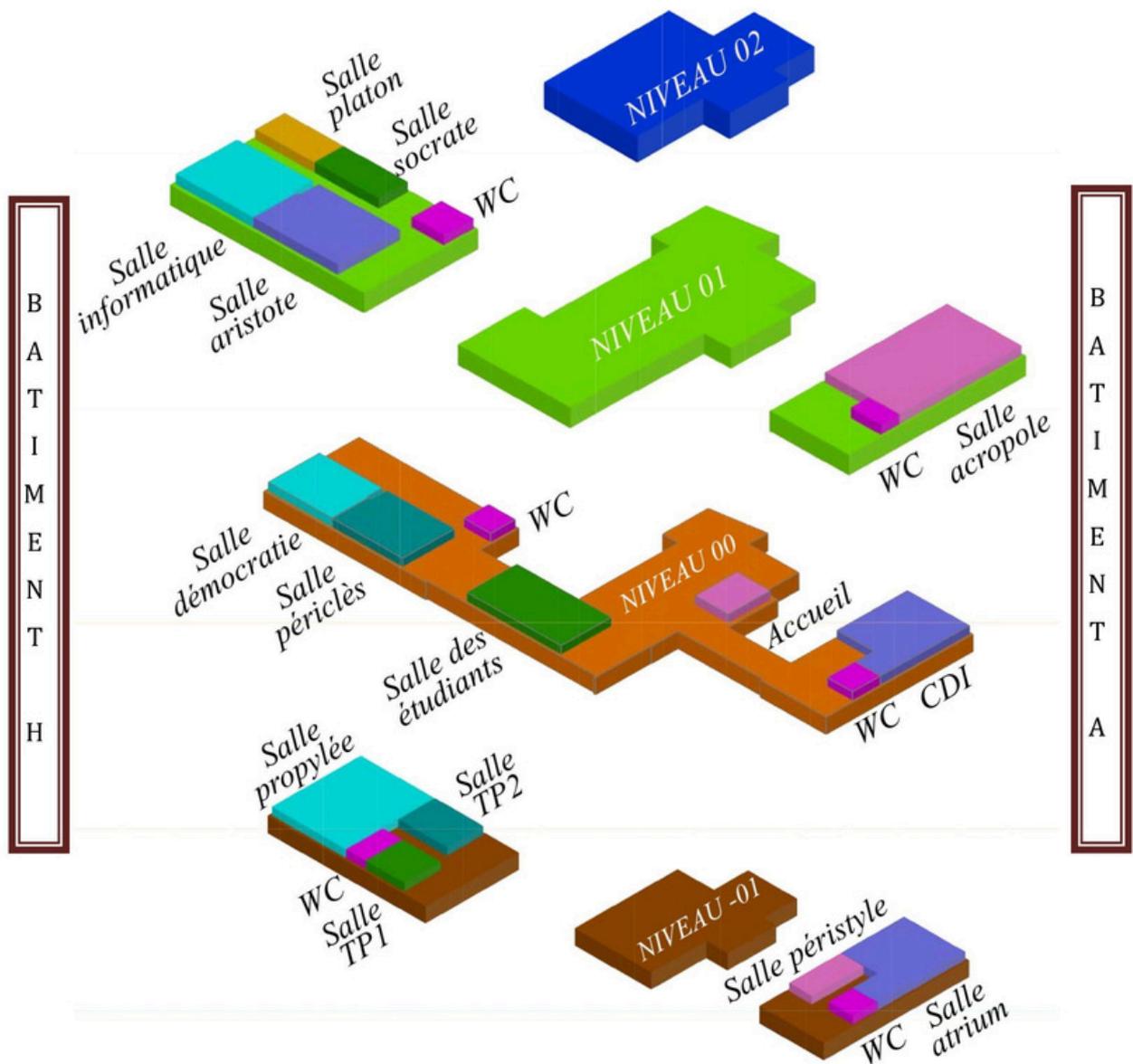
# LE PLAN DE L'IFSANTÉ CHARTRES

## Pour vous repérer : le plan de l'IFSanté Chartres

Bâtiment A : 1<sup>ère</sup> entrée-Accueil

Bâtiment H : 2<sup>e</sup> entrée après la cour

Deux salles de cours (Le Palio et Agora) sont situées sur le site du centre hospitalier Louis-Pasteur au Coudray.



Source : Xavier Aubry, dessinateur aux Hôpitaux de Chartres

# *Pour vous détendre* **À CHARTRES**

**La ville de Chartres dispose d'un certain nombre de services à destination des étudiants: cinéma, théâtre, complexe aquatique, riche tissu associatif et sportif.**



## **Cinéma Les Enfants du Paradis**

13 place de la porte Saint-Michel,  
28000 Chartres  
<http://enfantsparadis.cineparadis.fr/>



## **Complexe aquatique et patinoire L'Odyssée**

Rue du Médecin Général Beyne,  
28000 Chartres.  
<https://www.odyssee-chartres.fr/>

*Pour plus  
d'informations, rendez-  
vous sur le site de la  
ville de Chartres et la  
page du  
Bureau d'information  
jeunesse  
<https://www.chartres.fr/bureau-information-jeunesse>*

## **Activités sportives**

<https://www.chartres.fr/sports-et-loisirs/les-equipements-sportifs>  
<https://www.chartres.fr/accrobranche#c24426>



*Toute l'équipe de l'If Santé Chartres vous souhaite  
une excellente année de formation!*

## *Contactez-nous*

IFSanté Chartres 7, rue Philippe-Desportes

28000 Chartres

02 37 30 30 86

[secifsi@ch-chartres.fr](mailto:secifsi@ch-chartres.fr)

Secrétariat fermé le vendredi.